



UNE STATUE DE LA VIERGE MARIE POUR L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS

Comme suite à la souscription lancée par l'Association « les Amis de l'église Saint-Nicolas », et ainsi que vous avez pu le lire dans le Lien du dimanche 23 septembre, nous lançons l'opération « CHOIX DU SCULPTEUR ». Ce choix sera issu du vote des paroissiens et des « Amis de l'église Saint-Nicolas », invités dès maintenant et jusqu'au 7 octobre inclus, à exprimer leur choix personnel par un bulletin de vote dont le « mode d'emploi » vous est précisé ci-après :

Préalablement, **il est rappelé que cette statue sera une œuvre originale et non une copie de l'une des statues présentées sur les planches ci-contre, lesquelles ne figurent, ici, que pour montrer des réalisations des trois sculpteurs présélectionnés** par l'Equipe d'Animation Pastorale et le Bureau de l'Association des « Amis de l'église Saint-Nicolas », après consultation de la Commission diocésaine d'art sacré.

D'ores et déjà, sont arrêtés :

- ✓ La hauteur de la statue (1,20 m environ)
- ✓ Son emplacement dans le bas-côté de l'église, sous l'oculus dont le vitrail porte les lettres « AM » (AVE MARIA) et où se trouve actuellement la petite statue provisoire.

Sont à définir par le vote :

- **Le sculpteur (parmi les trois présentés sur les planches 1, 2 et 3)**
- **La posture de la Vierge avec ou sans l'enfant Jésus (parmi les options A, B, C, D ou E présentées sur la planche 4)**
- **La matière : option BOIS ou PIERRE**

**A VOUS DE VOUS EXPRIMER
EN INDIQUANT SUR VOTRE BULLETIN DE VOTE
LE SCULPTEUR ET LES TROIS OPTIONS DE VOTRE CHOIX
(bulletin à déposer dans l'urne ci-dessous au plus tard le 7 octobre)**

**Le résultat du vote sera publié dans le « Lien » du 14 octobre
Sachez que la souscription destinée à financer le coût de cette statue reste
ouverte !**